

ainsi que sur la maîtrise technologique et une productivité accrue. Le Plan comporte des recommandations précises axées sur les besoins des clients et la nécessité de faire du Canada un chef de file en matière de qualité. On y propose aussi des mesures visant à améliorer l'éducation des consommateurs.

L'amélioration de nos systèmes d'éducation et de formation et la création d'une nouvelle culture du savoir au Canada forment le deuxième volet du Plan d'action. On y traite de la recherche de résultats et de l'élaboration de systèmes fondés sur les compétences, ainsi que de la promotion de l'innovation et des partenariats pour assurer l'excellence en matière d'acquisition du savoir.

Le Plan s'attache essentiellement à proposer des mesures pour sensibiliser les Canadiens à l'importance du savoir et leur fournir la possibilité d'apprendre tout au long de leur vie. Grâce aux multiples possibilités offertes en matière d'acquisition du savoir, le Canada pourra devenir une société véritablement intégrée, au sein de laquelle tous les Canadiens seront invités à participer pleinement à l'effort collectif. Ce troisième volet du Plan d'action propose précisément la création d'une société intégrée, en mesure d'aider les Canadiens ne faisant actuellement pas partie de la population active à réaliser pleinement leur potentiel. Enfin, le Comité directeur recommande la mise sur pied d'un Conseil de la prospérité, qui aurait pour tâche de promouvoir la formation de partenariats, de favoriser la recherche d'un consensus ainsi que de surveiller et d'évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre tous les objectifs du Plan d'action.

Le Plan d'action sur la prospérité est fondé sur deux principes élémentaires : utiliser l'innovation pour assurer des occasions d'affaires à tous les Canadiens et établir des partenariats à cette fin. Il exige que nous fassions tous preuve d'un nouvel esprit de collaboration ou d'entraide. Il souligne le besoin urgent de partenariats entre les patrons et les syndicats, entre les parents et les éducateurs, entre les entreprises et les gouvernements, et entre les divers paliers de gouvernement eux-mêmes. Vous avez déjà démontré que vous pouviez instaurer des partenariats pour atteindre des buts communs. Je suis par conséquent convaincu que vous n'hésitez pas à en forger d'autres pour aider à mettre en oeuvre le Plan d'action. Je vous prie donc avec insistance de travailler, tant au sein des milieux pharmaceutiques canadiens que dans vos collectivités respectives, à assurer la pleine exécution de ce dernier à tous les niveaux.

Je suis heureux que le Plan d'action Drouin-McCamus ait suscité autant d'intérêt et, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement fédéral y répondra en temps opportun. En même temps, je remarque que l'on a dit qu'il n'y avait rien de nouveau dans ce plan, que c'était du réchauffé, et je crains que l'on n'ait pas bien